

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 27**

N° ordre : DE-26-31

N° ordre dans la séance :  
DE-20260519-04

Date de la convocation :  
12/05/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT

Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, David TREBOZ, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Cyril DUBOUCHET, Frédéric DI PAOLO, Stéphanie TRUCHE, Stéphanie CHAMPON, Sylvain BOIS, Céline FILIPPI, Anthony DENAERDT, Jade LESAGE, Jean-Luc GIGUET, Franco SALVATORE, Daniel ROSSI, Christelle BOUVIER, Elodie ROY, Alexia CHARRIER conseillers

**Absents excusés** : Loïc MONTEIRO (procuration à Katerina CHAPMAN), Marc MEO (procuration à Isabelle MORLOTTI), Christelle MARCHAND (procuration à Sylviane GUILLERMET)

**Secrétaire de séance** : Katerina CHAPMAN

**AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL**

David TREBOZ, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que, par délibération n°DE-03032026-01 du 3 mars 2026, dans l'attente de l'approbation du compte financier unique 2025, le Conseil municipal avait procédé à l'affectation anticipée du résultat 2025 du budget principal.

Le compte financier unique 2025 étant maintenant approuvé, il est possible de procéder à l'affectation définitive du résultat 2025.

Le résultat 2025 constaté au compte financier unique 2025 étant conforme au résultat provisoire ayant fait l'objet d'une affectation anticipée, il est possible de procéder à l'affectation définitive du résultat 2025.

Le résultat à affecter de manière définitive s'établit comme suit :

Le résultat de la section de fonctionnement 2025 à affecter est le suivant :

A. Résultat de la section de fonctionnement 2025 :	478 039,59 €
B. Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif) :	574 424,83 €
C. = A. + B. Résultat de la section de fonctionnement à affecter :	1 052 464,42 €

Le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 2025 est le suivant :

D. Résultat de la section d'investissement 2025 :	511 305,08 €
E. Solde d'exécution positif reporté de N-1 :	739 981,03 €
F. = D. + E. Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement :	1 251 286,11 €

Le solde des restes à réaliser est le suivant : 0 € - 137 716,12 € = - 137 716,12 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve de manière définitive la reprise du résultat 2025 comme suit :**

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement (C.) :**
  - o **En recettes de fonctionnement – R002 : 452 464,42 €**
  - o **En recettes d'investissement – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 600 000,00 €**

- **Affectation du résultat de la section d'investissement (F.) :**
  - **En recettes d'investissement – R001 : 1 251 286,11 €**
  
- **Restes à réaliser :**
  - **RAR dépenses : 137 716,12 €**
  - **RAR recettes : 0,00 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance  
**K. CHAPMAN**



Le Maire  
**Jean-Marc DUPONT**

